

NOS BUREAUX
<u>MACON</u> Maison de Justice et du Droit 1550 avenue Charles de Gaulle Tél: 03.85.21.90.84 amavip.macon@wanadoo.fr Du lundi au vendredi De 9h à 12h et de 13h30 à 17h
<u>CHALON SUR SAONE</u> Maison de Justice et du Droit 5A place de l'Obélisque Tél: 03.85.90.04.42 amavip.chalon@wanadoo.fr Du lundi au vendredi De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Nos permanences	
<u>AUTUN</u> Centre social Saint-Jean 22 rue Naudin 03.85.90.04.42 Chaque mardi de 14h à 17h	<u>LE CREUSOT</u> L.E.S.C.A.L.E. Promenade du Midi 03.85.90.04.42 Chaque lundi de 9h à 12h
<u>GUEUGNON</u> Maison Départementale des Solidarités 03.85.21.90.84 Chaque lundi de 10h à 12h	<u>CHALON SUR SAONE</u> Bureau d'Aide aux Victimes Tribunal Judiciaire 4 rue Emiland Ménard Chaque lundi et vendredi de 9h à 12h
Relais Emploi Rue de la Convention 03.85.21.90.84 Chaque lundi de 13h30 à 16h	<u>LOUHANS</u> Gendarmerie 675 rue des écoles Chaque lundi de 9h à 12h
<u>CHAROLLES</u> Gendarmerie 14 route de Mâcon Chaque mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h	<u>MACON</u> Hôtel de Police 36 rue de Lyon Chaque lundi de 9h à 12h
<u>Montceau-les-Mines</u> Le Trait d'Union 7 rue de Mâcon 03.85.67.90.70 Sur rendez-vous auprès du centre	Bureau d'Aide aux Victimes Tribunal Judiciaire 8 rue de la Préfecture Chaque lundi et vendredi de 13h30 à 16h30 Gendarmerie Rue des Cordiers Chaque vendredi de 14h à 17h



LES NOUVELLES FORMES D'ESCROQUERIE

**Connaître, reconnaître,
se prémunir, réagir**

**Ne pas croire à « l'urgence » et toujours
prendre le temps de la réflexion**

Quelques sites officiels pour se signaler ou obtenir des informations et
vous renseigner sur les recours en cas d'arnaques sur internet :

- ✓ internet-signalement.gouv.fr (se protéger et se signaler)
- ✓ cybermalveillance.gouv.fr (se protéger et se signaler)
- ✓ gendarmerie.interieur.gouv.fr (me protéger sur internet)
- ✓ economie.gouv.fr (recours en cas d'arnaque sur internet)
- ✓ signal-arnaques.com (signalement d'arnaques par des particuliers)
- ✓ fr.trustpilot.com (avis clients vérifiés légalement)
- ✓ amf-france.org (site des marchés financiers)
- ✓ lesclesdelabanque.com (se protéger)

Attention : un signalement sur ces sites ne se substitue pas à un dépôt de
plainte en police ou gendarmerie

Vous êtes victime :

- ✓ Déposez plainte auprès des services de police ou
de gendarmerie
- ✓ Contactez France Victimes 71 :
Les juristes vous informeront gratuitement sur
vos droits et vous accompagneront dans vos
démarches administratives et judiciaires

CONNAITRE ET RECONNAITRE LES NOUVELLES FORMES D'ESCROQUERIE ET S'EN PREMUNIR

FRAUDE AU FAUX SUPPORT TECHNIQUE

L'escroc effraie la victime par sms, courriel ou un message qui bloque son ordinateur, lui indiquant un problème informatique grave qui va entraîner un risque de perte de données ou d'usage de l'équipement.

Il incite la victime à contacter un prétendu support technique officiel et à payer un dépannage ou souscrire un abonnement payant. En cas de refus de la victime, l'escroc menace de détruire les fichiers ou de divulguer des informations personnelles.

CONSEILS

Ne cédez pas à la panique. **Ne répondez pas.** Redémarrez votre ordinateur, purgez le cache et faites une analyse antivirus.
Si le problème persiste, consultez votre technicien habituel.

Si vous avez communiqué vos coordonnées bancaires ou qu'un paiement est débité sur votre compte, **faites opposition auprès de votre banque et déposez plainte.**

FRAUDE AU PRET

Soit l'escroc vous demande de régler des frais de dossier ou de verser de l'argent pour débloquer les fonds dans le cadre d'une promesse de crédit, de rachat à un taux imbattable (sans garanties à fournir ou sans condition de ressources).

Soit l'escroc usurpe votre identité grâce aux informations personnelles que vous avez fournies et souscrit un nouveau crédit.

La somme empruntée est versée sur votre compte. Puis l'escroc vous demande de transférer le montant vers un compte externe pour finaliser le rachat. L'argent disparaît au bénéfice de l'escroc, mais vous restez redevable des sommes empruntées auprès de l'établissement de crédit

CONSEILS

Attention aux offres alléchantes. **Ne versez jamais d'argent** pour obtenir un prêt. **Attention aux usurpations d'identité d'organismes** connus (banques, sociétés de crédit en ligne). Rapprochez-vous de votre banque en cas de doute

FRAUDE AU CHEQUE

Vous vendez un bien. L'escroc vous envoie un chèque d'un montant plus élevé que le prix puis vous demande de lui rembourser la différence par virement.

Vous effectuez le virement mais le chèque de l'escroc est ensuite rejeté par votre banque

CONSEILS

N'acceptez aucun chèque d'un tiers inconnu ou n'effectuez jamais de transfert d'argent sans être certain que votre compte est définitivement provisionné.
Attention votre banque a environ 10 jours pour rejeter un chèque

ACHATS SUR INTERNET

L'affichage d'un cadenas devant l'adresse du site signifie que le paiement est sécurisé.

Attention le cadenas indique seulement que le site est sécurisé, pas que la société est fiable.

Vérifiez la présence de l'entreprise sur le web ainsi que sa **réputation**

FRAUDE AU PLACEMENT

Annonce dans la presse, démarchage téléphonique, mail, proposant des placements rentables et sans risque (achats de diamants, grands crus, crypto monnaie...).

Il est possible qu'au premier placement, vous receviez vos gains pour vous mettre en confiance. Lors du second versement l'argent a soi-disant été perdu sur les marchés financiers ou les escrocs sont injoignables.

CONSEILS

Vérifiez la fiabilité de l'entreprise sur le site de l'autorité des marchés financiers sur lequel figurent les « listes noires » actualisées : **amf-france.org**

FRAUDE A L'OFFRE D'EMPLOI

Un pseudo employeur publie une offre d'emploi alléchante.

Il vous demande des informations personnelles et/ou bancaires pour la mise en place d'un contrat, ou vous demande de payer une somme d'argent pour un entretien, un dépôt de candidature, une formation préalable à l'embauche, l'achat de matériels nécessaires à votre prise de poste....

CONSEILS

Ne communiquez jamais vos données personnelles (bancaires, numéro sécurité sociale) il en sera fait un usage frauduleux.

Ne versez pas d'argent. Une entreprise fiable ne vous demandera jamais d'argent, ni ne vous en versera avant la signature d'un contrat de travail.

Vérifiez l'existence de la société et en cas de doute, contactez-la directement

PHISHING OU HAMECONNAGE

L'escroc se fait passer pour un organisme officiel ou connu (banque, service des impôts, fournisseur d'énergie, CAF, CPAM...), il vous appelle ou vous laisse un message alarmant.

Il vous demande de confirmer vos informations personnelles (adresse, identité, mot de passe...) ou bancaires, prétextant une mise à jour de votre dossier, un remboursement à recevoir.

Il utilisera ou revendra ces données pour de futures escroqueries.

CONSEIL

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires ou personnelles (adresse, identité, mot de passe...). Aucun organisme sérieux ne vous demandera ces informations par mail, téléphone ou sms.

Vérifiez toujours la véracité de la demande en contactant directement l'organisme concerné.